



Fédération SUD Santé Sociaux

Mme Stéphanie Rist

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie
et des Personnes handicapées

Mr Jean-Pierre Farandou

Ministre du Travail et des Solidarités

14 avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07

Paris, le 22 septembre 2026

Objet : Préavis de grève mensuel SUD Santé-Sociaux du 1er au 31 Octobre 2026.

Madame, Monsieur les Ministres,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national du 1er au 31 Octobre 2026 de 00 heure à 24 heures.

Ce préavis concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces journées.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :

- L'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, du logement social, chargées d'une mission de service public et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public.
- Les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.
- L'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial,
- Aux salarié-es des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

Aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Nos revendications portent sur :

- Un salaire net minimum à 1 900€.
- Une augmentation immédiate des salaires pour l'ensemble des personnels soignants, techniques, administratifs, de la santé, du social et médico-social de 400€ net mensuel, soit l'équivalent de 80 points d'indice supplémentaires dans la FPH.
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les agent-es et salarié-es de la santé, du social et du médico-social dans le public comme dans le privé.
- L'abrogation de l'obligation vaccinale.
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels de santé et d'action sociale atteints par le COVID-19.
- L'arrêt de la déréglementation sur le temps travail rendu possible par le protocole d'accord du « Ségur de la santé » et la baisse de temps de travail pour nos métiers pénibles.
- Dans la Fonction Publique Hospitalière, l'extension du CTI aux agents du médico-social qui en sont encore exclu-es.
- L'arrêt des fermetures de lits, la réouverture des lits fermés et l'ouverture de nouveaux lits à hauteur des besoins de la population.
- Un plan d'embauche massif à la hauteur des besoins remontés par les services tant pour l'hôpital, pour les EHPADs et pour toutes les structures du social et du médico-social. Ainsi que l'arrêt des contrats précaires qui se traduirait par des stagiairisations et titularisations rapides dans la FPH et des CDI dans le privé.
- Le changement de financement de l'hôpital, du social et du médico-social avec la fin de la T2A.
- Ouverture de centres de santé publics, avec une médecine salariée, au plus proche de la population.
- Un système de protection sociale unique, uniforme et universel, assuré à 100% par la Sécurité sociale, avec une gestion démocratique par les représentant-es des travailleuses et travailleurs.
- La fin de la marchandisation de la santé, du social et du médico-social au profit d'un grand service public.
- L'abrogation de la réforme des retraites portée par le Président de la République E.MACRON, sa Première Ministre E.BORNE et son gouvernement.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Madame, Monsieur les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux,
François Ringoot, Co délégué Général

